

Le service de la confiance numérique de l'ILNAS, acteur de l'interopérabilité des TIC

Depuis 2010, via sa stratégie numérique pour l'Europe (1), la Commission européenne s'est engagée à renforcer l'interopérabilité entre les applications, les services et les produits relevant des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et ainsi à favoriser notamment l'innovation et la compétitivité. Pour mener à bien cette initiative, l'amélioration des processus de normalisation dans le domaine des TIC est essentielle, d'où la création d'une plateforme européenne pluripartite sur la normalisation des TIC en novembre 2011 (2), ayant comme membre luxembourgeois le service de la confiance numérique de l'ILNAS, à savoir Monsieur Jean-Philippe Humbert, adjoint à la direction – responsable du service, et Monsieur Alain Wahl, responsable de dossiers et du système qualité du service. Entrevue.

Monsieur Humbert, vous êtes responsable du service de la confiance numérique au sein de l'ILNAS, quelles sont ses missions et dans quelle mesure la plateforme européenne pluripartite sur la normalisation des TIC s'inscrit-elle dans vos prérogatives?

Le service de la confiance numérique de l'ILNAS a plusieurs missions légales: accréditer, notifier et surveiller les prestataires de services de certification (PSC), gérer et mettre à jour la liste de confiance de ces PSC, suivre et développer le domaine de la Public Key Infrastructure (PKI), étudier et suivre les projets nationaux relatifs au développement de la confiance numérique (exemple du statut de «PSDC» dans le cadre de l'archivage numérique), présider au plan national le comité miroir du comité technique mixte de normalisation ISO/IEC JTC1 Technologies de l'Information, et assurer une veille des instruments garantissant la confiance numérique (certification ISO/IEC 27001, ISO/IEC 15408, etc.). Enfin, pour développer nos compétences et faire valoir notre expertise, nous avons récemment réalisé un projet de recherche ad hoc au plan national.

Dans ce cadre général, le service de la confiance numérique a été désigné comme représentant national pour participer à la plateforme européenne pluripartite sur la normalisation des TIC, dont les missions principales sont d'identifier les futurs besoins potentiels en matière de normalisation des TIC et de conseiller la Commission européenne sur les spécifications techniques du domaine pouvant servir de référence.

Monsieur Wahl, qui élabore ces spécifications techniques des TIC et en quoi diffèrent-elles des normes internationales?

Ces spécifications techniques sont des documents «efficaces» et pertinents sur un domaine donné, qui répondent aux besoins du marché et aux exigences réglementaires. Elles peuvent être élaborées par un organisme à but non lucratif, que ce soit une association professionnelle ou sectorielle, un syndicat professionnel ou encore une organisation associative qui agit alors dans son

domaine de compétence. Pour les TIC notamment, ce sont donc principalement les Fora et Consortia qui développent des spécifications techniques tandis que les normes sont développées suivant un processus ouvert et transparent, basé sur le principe du consensus entre les parties prenantes concernées et investies, par des organisations européennes ou internationales de normalisation, voire par des organismes nationaux de normalisation comme l'ILNAS.

Quelles sont les parties prenantes de la plateforme en question?

La plateforme pluripartite est composée des autorités nationales des Etats membres, d'organisations représentant l'industrie, de PME, de parties prenantes au sein de la société civile, d'organismes européens et internationaux de normalisation, d'associations industrielles ou commerciales, ainsi que d'autres organisations associatives actives en Europe qui, dans leur domaine de compétence, élaborent des normes dans le secteur des TIC.

Alain Wahl



Jean-Philippe Humbert



Cela fait maintenant un an que cette plateforme existe, quelles actions ont été menées jusqu'à présent par le service de la confiance numérique?

La plateforme européenne pluripartite est déjà très active, en regard de sa création relativement récente. Le service de la confiance numérique fut présent aux deux premières réunions en 2012 et a participé à la première réunion de 2013, le 7 février dernier (quatre sont prévues au total en 2013). Au cours de cette dernière, des domaines clés présentant des besoins en spécifications techniques ont été identifiés: eHealth, Cloud Computing, Network Security, Web accessibility, eBooks et ICT public procurement. Pour chacun de ces domaines, les spécifications techniques existantes - développées par les Fora et Consortia - sont étudiées dans le but de détecter les plus pertinentes et ainsi garantir l'interopérabilité des TIC au sein de l'Union européenne. Dans cette optique, les entreprises du Grand-Duché de Luxembourg, qui sont intéressées par ces domaines identifiés, peuvent utilement participer aux travaux de la plateforme pluripartite en contactant directement le service de la confiance numérique de l'ILNAS.

Quelles sont les conditions pour participer aux travaux de la plateforme et quels avantages peuvent y trouver les organisations?

Une organisation doit simplement avoir un niveau d'expertise minimum quant au domaine concerné pour participer. Le service de la confiance numérique souhaiterait collaborer avec un maximum de parties prenantes nationales du secteur des TIC, afin de garantir la meilleure représentation possible du marché national luxembourgeois. En effet, la participation aux travaux de la plateforme pluripartite offre un certain nombre d'avantages aux organisations, en commençant par la possibilité de valoriser leur savoir-faire et leurs bonnes pratiques sur la scène européenne. Ensuite, elle leur permet d'avoir accès aux documents de travail de la plateforme et ainsi d'anticiper les évolutions du marché pour se positionner idéalement en termes de compétitivité et suivre de nouvelles pistes de développement. Enfin, cette participation permet une collaboration avec des partenaires stratégiques et des experts internationaux du domaine des TIC.

“ Le service de la confiance numérique a été désigné comme représentant national pour participer à la plateforme européenne pluripartite sur la normalisation des TIC ”

ILNAS, Service confiance numérique
Southlane Tower I
1, avenue du Swing
L-4367 Belvaux
Tél.: (+352) 24 77 43 - 50
E-mail: confiance-numerique@ilnas.etat.lu
www.ilnas.lu

(1) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0245:FIN:EN:PDF>
(2) <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C.2011:349:0004:0006:FR:PDF>